



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-020-2021-09

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID) /

IDF-2021-09-06-00005 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'AVIS DU DOMAINE, PROMESSES DE VENTES ET ADHÉSIONS À L'ORDONNANCE D'EXPROPRIATION (3 pages)	Page 3
IDF-2021-09-08-00008 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE aux cadres ordonnateurs des commissariats aux ventes (4 pages)	Page 7
IDF-2021-09-08-00005 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE aux commissaires aux ventes d'Ile-de-France (3 pages)	Page 12
IDF-2021-09-06-00007 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE aux contrôleurs des finances publiques du pôle de gestion des patrimoines privés de la DNID (3 pages)	Page 16
IDF-2021-09-08-00006 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE aux contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes d'Ile-de-France (3 pages)	Page 20
IDF-2021-09-08-00007 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE aux contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes de province (3 pages)	Page 24
IDF-2021-09-06-00006 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE aux inspecteurs des finances publiques du pôle de gestion des patrimoines privés de la DNID (3 pages)	Page 28

Direction nationale d'Interventions domaniales  
(DNID)

IDF-2021-09-06-00005

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'AVIS DU DOMAINE, PROMESSES  
DE VENTES ET ADHÉSIONS  
A L'ORDONNANCE D'EXPROPRIATION

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**RÉFÉRENCE : 2021-24**

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'AVIS DU DOMAINE, PROMESSES DE VENTES ET ADHÉSIONS  
A L'ORDONNANCE D'EXPROPRIATION**

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, R4111 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

**VU** le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

**VU** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs et contrôleurs des finances publiques, mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, en mon nom, lorsqu'ils n'excèdent pas un montant de 600 000 € en valeur vénale et de 60 000 € en valeur locative :

- les avis du domaine ;
- les promesses de vente et adhésions à l'ordonnance d'expropriation.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2021-06-01-00007 consentie le 1<sup>er</sup> juin 2021 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France et affichée dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

A Saint-Maurice, le 06 septembre 2021

*Signé*

Alain CAUMEIL

**Annexe à l'arrêté du 06 septembre 2021 portant délégation de signature en matière d'avis du domaine, promesses de vente et adhésions à l'ordonnance d'expropriation.**

<b>Nom du délégataire</b>	<b>Grade</b>
Martial BIWAND	Inspecteur des finances publiques
Jean-Sébastien BAGUER	Inspecteur des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Lionel BORDE	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
Colette CHEVREAU	Inspectrice des finances publiques
Alain COCHERIL	Inspecteur des finances publiques
Florence COLLART	Inspectrice des finances publiques
Raphaël CORREIA RIBEIRO	Inspecteur des finances publiques
Lionel COUZON	Inspecteur des finances publiques
Louis DA SILVA	Inspecteur des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Contrôleur principal des finances publiques
Fabrice DENYS	Inspecteur des finances publiques
Mohammed DE LORGERIL	Inspecteur des finances publiques
Olivier DIANA	Inspecteur des finances publiques
Élodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Gildas GUYADER	Contrôleur principal des finances publiques
Sophia HAJY	Inspectrice des finances publiques
Mathilde ISNARD	Inspectrice des finances publiques
Johnny JOULIA	Inspecteur des finances publiques
Karim LAOUITI	Inspecteur des finances publiques
Marie-Hélène LARRIEU	Inspectrice des finances publiques
Stéphanie LELIEVRE	Inspectrice des finances publiques
Eric LESAGE	Inspecteur des finances publiques

Raphaël LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Danielle LEFEUVRE LE VAN HUY	Inspectrice des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice des finances publiques
Johann LOZANO	Inspecteur des finances publiques
Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Mohamed MAALOU	Inspecteur des finances publiques
Elena MAN	Inspectrice des finances publiques
Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspectrice des finances publiques
Laurence PRISETTE	Inspectrice des finances publiques
Pierre RENUCCI	Inspecteur des finances publiques
Guillaume RIBES	Inspecteur des finances publiques
Patrice ROUX	Inspecteur des finances publiques
Hugo SCHMITT	Inspecteur des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Jérémie THEROND	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOILLIER	Inspectrice des finances publiques
Françoise VIARD	Inspectrice des finances publiques
Patrice VUILLEMIN	Inspecteur des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques

Direction nationale d'Interventions domaniales  
(DNID)

IDF-2021-09-08-00008

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
aux cadres ordonnateurs des commissariats aux  
ventes

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3, avenue du Chemin de Presles  
94 417 Saint-Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**RÉFÉRENCES : 2021-42BIS**

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice des finances publiques, ordonnateur secondaire de la direction nationale d'Interventions domaniales**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée aux commissaires aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe 1 au présent arrêté :

- L'engagement juridique des frais de vente liquidés hors procédure de marché public (gardes meubles, expertises...) dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou, pour les prestations à exécutions successives, sur une année) ;
- Les bons de commandes de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la direction nationale d'interventions domaniales ;
- L'instruction et la liquidation des frais de garde.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe 2 au présent arrêté :



- L'engagement juridique des frais de ventes liquidés hors procédure de marché public dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou pour les prestations à exécution successive sur une année) ;
- Les bons de commande de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la direction nationale d'interventions domaniales ;
- L'instruction et la liquidation des frais de garde.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire « Justice – Objets trouvés – Hébergés », **M. Rachid HAMOUNI**, inspecteur des finances publiques, a délégation pour signer en mon nom et dans la limite des attributions et compétences de ce commissariat :

- l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
- l'instruction et la liquidation des frais de garde.

**Article 4 :** La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2020-09-02-018 consentie le 02 septembre 2020 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 08 septembre 2021

**SIGNÉ**

Anne-Marie CHEVALIER

ANNEXE 1 A L'ARRÊTÉ du 08 SEPTEMBRE 2021  
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 Liste des Inspecteurs des Finances Publiques  
 Commissaires aux ventes – Pôle Ventes Mobilières

<b>Nom – Prénom</b>	<b>Compétence territoriale</b>
CANIVET Marianne	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
FRAIOUI PEREIRA Sabrina	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
EL MANOUZI Amal	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
BOURQUIN Christophe	Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74.
CHINIARD Christine	Départements : 04, 05, 06, 13, 83, 84.
BONINI Géraldine	Départements : 08, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88.
LE FAUDER Mélanie	Départements : 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72.
DAVID Florie	Départements : 10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90.
DARMON Stéphane	Départements : 03, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87.
LEIZOUR Johann	Départements : 02, 27, 59, 60, 62, 76, 80.
MARTIN Olivier	Départements : 16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65.
BARTHMUS Guilien	Départements : 17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86.
CASTANG Karine	Départements : 09, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82.

## ANNEXE 2 A L'ARRÊTÉ DU 08 SEPTEMBRE 2021

## PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

## Liste des Contrôleurs des Finances Publiques

## Pôle Ventes Mobilières

<b>CAV</b>	<b>Nom – Prénom</b>	<b>Compétence territoriale</b>
<b>IDF Administratif</b>	ANÉ Vincent	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	NAHON Boris	
	NIGON Sheila	
<b>IDF Fourrières</b>	AZZOUZ Medhi	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	CAUVAS Rachel	
	DE BARROS Michel	
	JULIENNE Patricia	
	LAVIELLE Philippe	
	VERNAY Patrice	
<b>BORDEAUX</b>	BUISSON Emmanuelle	Départements : 16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65.
	MESPOULEDE Arnaud	
<b>CLERMONT-FERRAND</b>	ETIENNE Brigitte	Départements : 03, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87.
	FERCHAUX Jocelyn	
<b>DIJON</b>	CAILLAT Philippe	Départements : 10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90.
	DOUSSE-PLANTE Bruno	
<b>LILLE</b>	RHALMI Rachida	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	TELLIER Aurélien	
<b>LYON</b>	DELADERIERE Soazig	Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74.
	FOURCAIL Philippe	
<b>MARSEILLE</b>	CHALEROUX Roselyne	Départements : 04, 05, 06, 13, 83, 84.
	PADOVANI Valérie	
<b>NANCY-TOUL</b>	GUNTZBURGER Cyril	Départements : 08, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88.
	REVOL Delphine	
<b>POITIERS</b>	MARQUES Fanny	Départements : 17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86.
	PIERRE Nathalie	
<b>RENNES</b>	ANDRE Laurence	Départements : 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72.
	GESTALIN Servan	
<b>TOULOUSE</b>	CAZALS Pierre	Départements : 09, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82.
	GRACZYK Jean	

Direction nationale d'Interventions domaniales  
(DNID)

IDF-2021-09-08-00005

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
aux commissaires aux ventes d'Ile-de-France

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3, avenue du Chemin de Presles  
94 417 Saint-Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**RÉFÉRENCE: 2021-32BIS**

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de Directeur de la Direction Nationale d'Interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée aux commissaires aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, procès-verbal de destruction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- tous les actes administratifs relatifs à l'adjudication des ventes aux enchères ;
- l'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ainsi que les résolutions de ventes et sanctions éventuelles ;

- les procès-verbaux de remise de service ;
- le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2020-09-02-013 consentie le 02 septembre 2020 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 08 septembre 2021

***SIGNÉ***

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ du 08 SEPTEMBRE 2021  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
Liste des Inspecteurs des Finances Publiques  
Commissaires aux ventes – Pôle Ventes Mobilières

<b>Nom – Prénom</b>	<b>Attributions</b>	<b>Compétence territoriale</b>
CANIVET Marianne	Fourrières administratives et judiciaires	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
EL MANOUZI Amal	Monopole des juridictions, objets trouvés, biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
FRAIOUI PEREIRA Sabrina	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Direction nationale d'Interventions domaniales  
(DNID)

IDF-2021-09-06-00007

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
aux contrôleurs des finances publiques du pôle  
de gestion des patrimoines privés de la DNID



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**REFERENCES : 2021-28**

## **ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code civil , notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 10 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 10 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 10 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 10 000 €.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2020-09-30-032 consentie le 30 septembre 2020 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 06 septembre 2021

*Signé*

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 06 SEPTEMBRE 2021

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des contrôleurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom – Prénom</b>
BAUMANN Jessica
CENTRES Sophie
CHEYROUSE Martine
GENOUX Jérôme
HATTE Nadine
HEULLE Alain
HUMBERT Nicolas
JARDINE Harinoro
MBOG Nadia
MONFORT Claude
PONCHUT Frédéric
SOLAZ Hélène
TAM Jonathan
WU Guanjing
WYKURZ Philippe

Direction nationale d'Interventions domaniales  
(DNID)

IDF-2021-09-08-00006

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
aux contrôleurs des finances publiques,  
assistants des commissaires aux ventes  
d'Ile-de-France

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3, avenue du Chemin de Presles

94 417 Saint-Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**RÉFÉRENCES : 2021-34bis**

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1** – Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- tous les actes de gestion (acceptation ou refus des propositions de remises, résolutions pour non enlèvement, restitutions, transferts de biens, courriers d'injonction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;

**Article 2** – En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom :

- Les procès verbaux de destruction et déconstruction dans le cadre du marché d'enlèvement des VHU (véhicules hors d'usage);
- L'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ;

- Les acceptations de devis ;
- L'affectation de véhicules dans le cadre des demandes des services de police et de gendarmerie ;
- Le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication ;
- Les statistiques trimestrielles.

**Article 3** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2020-09-02-015 consentie le 02 septembre 2020 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 08 septembre 2021

***SIGNÉ***

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 08 SEPTEMBRE 2021  
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 Liste des Contrôleurs des Finances Publiques  
 Pôle Ventes Mobilières

CAV	Nom – Prénom	Attributions	Compétence territoriale
<b>IDF Fourrières</b>	AZZOUZ Medhi	Fourrières administratives et judiciaires	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	CAUVAS Rachel		
	DE BARROS Michel		
	JULIENNE Patricia		
	LAVIELLE Philippe		
	VERNAY Patrice		
<b>IDF ADM</b>	ANÉ Vincent	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
	NAHON Boris		
	NIGON Sheila		

Direction nationale d'Interventions domaniales  
(DNID)

IDF-2021-09-08-00007

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
aux contrôleurs des finances publiques,  
assistants des commissaires aux ventes de  
province



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**  
3, avenue du Chemin de Presles  
94 417 Saint-Maurice cedex  
☎ 01 45 11 62 00

**RÉFÉRENCES : 2021-35BIS**

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de Directeur de la Direction Nationale d'Interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- tous les actes de gestion (acceptation ou refus des propositions de remises, résolutions pour non enlèvement, restitutions, transferts de biens, courriers d'injonction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;

**Article 2** En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom :

- Les procès verbaux de destruction et déconstruction dans le cadre du marché d'enlèvement des VHU (véhicules hors d'usage) ;
- L' instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ;
- Les acceptations de devis ;

- L'affectation de véhicules dans le cadre des demandes des services de police et de gendarmerie ;
- La rédaction des cahiers des charges particulières pour les appels d'offres et marchés d'enlèvement et la signature après visa de la Direction ;
- Les cessions de gré à gré (après avis de la DNID) ;
- Le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication ;
- Les statistiques trimestrielles.

**Article 3** : La présente délégation annule et remplace la délégation n°2020-09-02-016 consentie le 02 septembre 2020 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

A Saint-Maurice, le 08 septembre 2021

**SIGNÉ**

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 08 SEPTEMBRE 2021  
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 Liste des Contrôleurs des Finances Publiques  
 Pôle Ventes Mobilières

CAV	Nom – Prénom	Compétences territoriales
<b>BORDEAUX</b>	BUISSON Emmanuelle	Départements : 16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65
	MESPOULEDE Arnaud	
<b>CLERMONT-FERRAND</b>	ETIENNE Brigitte	Départements : 03, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87
	FERCHAUX Jocelyn	
<b>DIJON</b>	CAILLAT Philippe	Départements : 10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90
	DOUSSE-PLANTE Bruno	
<b>LILLE</b>	RHALMI Rachida	Départements : 02, 27, 59, 60, 62, 76, 80
	TELLIER Aurélien	
<b>LYON</b>	DELADERIERE Soazig	Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74
	FOURCAIL Philippe	
<b>MARSEILLE</b>	CHALEROUX Roselyne	Départements : 04, 05, 06, 13, 83, 84
	PADOVANI Valérie	
<b>NANCY-TOUL</b>	GUNTZBURGER Cyril	Départements : 08, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88
	REVOL Delphine	
<b>POITIERS</b>	MARQUES Fanny	Départements : 17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86
	PIERRE Nathalie	
<b>RENNES</b>	ANDRE Laurence	Départements : 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72
	GESTALIN Servan	
<b>TOULOUSE</b>	CAZALS Pierre	Départements : 09, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82
	GRACZYK Jean-Gérard	

Direction nationale d'Interventions domaniales  
(DNID)

IDF-2021-09-06-00006

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
aux inspecteurs des finances publiques du pôle  
de gestion des patrimoines privés de la DNID

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2021-27

# ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de la compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 50 000 € ;
- les autorisations de paiement jusqu'à 50 000€ ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 50 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 50 000€.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2020-06-01-00008 consentie le 1<sup>er</sup> juin 2021 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 06 septembre 2021

*Signé*

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 06 SEPTEMBRE 2021 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des inspecteurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>NOM – Prénom</b>
ADET Elisa
ANSELME Lætitia
BAREGE Pascal
BENHAMAMOUCHE Rachid
CARBONNEL Thierry
FOYARD Hélène
HESS Bernard
LEFLOC Fabrice
LEGENDART Isabelle
L'HOPITALIER Jean-Noël
POISSON Sébastien
POULAIN Sylvie
SCHRAMBACH Claire
SINGER Benjamin
SOTTEAU Arnaud
TANCRE Marion
THACH Chrisna
VU NGOC Emmanuel
WOLOSZYN Lise
ZIMMERMAN Aurélie